

L'an Deux Mil Sept, le dix neuf Mars, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Mars qui aura lieu le vingt six Mars Deux Mil Sept.



# SÉANCE DU 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept, le vingt six Mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. BERIT-DEBAT, TESTUT, Melle LEGER, M. RAT, Mme VEYSSIERES, M. CHEVALARIAS, Mme LIABOT, MM. AUMASSON, GROUSSIN, Mmes COUVY, SALLERON, MM. TOUCHARD, BRUN, Mme BONIN, BOUFFIER, PAILLER, M. DUVALLET, Mmes BARBA, DUPEYRAT, MM. HUGOT, RENOU.

ABSENTS EXCUSES : Mme SUDRI → pouvoir M. GROUSSIN  
M. MANS → pouvoir M. BERIT-DEBAT  
M. LABONNE → pouvoir M. RENOU  
Mme DUMOULIN  
Mme LAVAUD  
Mme COUDASSOT

Le procès-verbal de la séance précédente, n'ayant donné lieu à aucune observation, celui-ci est réputé être adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel TOUCHARD est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 (Commune, Assainissement et C.C.A.S.)**

**ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (Commune, Assainissement et C.C.A.S.)**

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE**

**REGIME INDEMNITAIRE 2007 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE**

**CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSION**

**LOTISSEMENT MAJOURDIN : CONVENTION GEOMETRE**

**OPERATION DE VOIRIE : ROUTE DES COMBEAUX / CONVENTION GEOMETRE**

**ECOLE ELEMENTAIRE**

- 1) AVANT-PROJET DEFINITIF
- 2) MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – Avenant n°1

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

### VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 (Commune, Assainissement et C.C.A.S.) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel TESTUT, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Claude BERIT-DEBAT, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		320 237,01	335 839,96		335 839,96	320 237,01
Opérations de l'exercice		441 514,47		539 390,25	0	980 904,72
<b>TOTAUX</b>	0	761 751,48	335 839,96	539 390,25	335 839,96	1 301 141,73
Résultats de clôture	0	761 751,48	0	203 550,29	0	965 301,77
Restes à réaliser			819 000,00	148 400,00	819 000,00	148 400,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0	761 751,48	819 000,00	351 950,29	819 000,00	1 113 701,77
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0	761 751,48	487 049,71	0	0	294 701,77

#### Service assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		50 370,95		89 593,39	0	139 964,34
Opérations de l'exercice		50 439,79		29 894,36	0	80 334,15
<b>TOTAUX</b>	0	100 810,74	0	119 487,75	0	220 298,49
Résultats de clôture	0	100 810,74	0	119 487,75	0	220 298,49
Restes à réaliser			279 700,00	85 000,00	279 700,00	85 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0	100 810,74	279 700,00	204 487,75	279 700,00	305 298,49
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0	100 810,74	75 212,25	0	0	25 598,49

#### Compte annexe pour CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		672,01			0	672,01
Opérations de l'exercice		309,74			0	309,74
<b>TOTAUX</b>	0	981,75	0	0	0	981,75
Résultats de clôture	0	981,75	0	0	0	981,75
Restes à réaliser					0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0	981,75	0	0	0	981,75
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0	981,75	0	0	0	981,75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2006 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TESTUT, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2006.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 du **Budget Principal**.

"Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- **Un excédent d'exploitation de 761 751,48 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit dans le budget primitif 2007, soit :

<b>Pour mémoire : Prévisions budgétaires :</b>	
Virement à la section d'investissement	<b>586 500,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice : Excédent</b>	<b>761 751,48€</b>
<b>Déficit</b>	
<b>A) EXCÉDENT AU 31/12/2006</b>	
* Exécution du virement à la section d'investissement	<b>467 049,71 €</b>
*Affectation complémentaire en réserves	
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	<b>294 701,77 €</b>
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2006</b>	
*Déficit à reporter	

### AFFECTATION DES RESULTATS 2006 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TESTUT, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2006.

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 du **Service Assainissement (comptabilité M 49)**.

Constatant que le compte administratif fait apparaître : - **Un excédent d'exploitation de 100 810,74 €**,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit dans le budget primitif 2007, soit

<b>Pour mémoire : Prévisions budgétaires :</b>	
Virement à la section d'investissement	<b>54 900,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice : Excédent</b>	<b>100 810,74 €</b>
<b>Déficit</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2006</b>	
* Exécution du virement à la section d'investissement	<b>75 212,25 €</b>
*Affectation complémentaire en réserves	
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	<b>25 598,49 €</b>
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2006</b>	
*Déficit à reporter	

### **ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 – COMMUNE :**

Monsieur le Maire présente les propositions qui seront votées par chapitre tant en dépenses qu'en recettes :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 3 304 000 €
- La section d'investissement s'équilibre à 3 207 500 €

Le montant des restes à réaliser s'élève à 819 000 € en dépenses et 148 400 € en recettes avec la réalisation d'un emprunt d'un montant de 550 000 €, un autofinancement prévisionnel de 586 500 € et sans augmentation des taux de la fiscalité.

Le Budget Primitif Commune, après mis au vote, est adopté, à l'unanimité, tant pour la section de fonctionnement que pour l'investissement.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2007 :**

Le Budget s'équilibre à 108 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 390 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le montant des restes à réaliser s'élèvent à 279 700 € en dépenses et à 85 000 € en recettes.

Le Budget Primitif de l'assainissement est mis au vote :

- section d'investissement dépenses et recettes : adopté à l'unanimité
- section d'investissement dépenses et recettes : adopté à l'unanimité

### **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2007 :**

Le Budget s'équilibre à 210 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 180 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Après mis au vote de l'Assemblée, le Budget Primitif lotissement est adopté, à l'unanimité, tant en recettes et dépenses, section de fonctionnement et d'investissement.

### **REGIME INDEMNITAIRE 2007 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE :**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal doit voter l'enveloppe maximale dévolue à l'indemnité d'administration et de technicité, et à l'indemnité spécifique de service (pour 1 agent, cadre B de la filière technique non éligible à l'Indemnité d'Administration et de Technicité).

Ces deux primes sont basées sur un montant de référence par grade bénéficiaire fixé par décret annuellement et assorti d'un coefficient déterminé par l'Assemblée.

Le calcul prend en compte l'effectif prévisible au 01/01/2007. Il est proposé à l'Assemblée de retenir pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité un coefficient de 2,8 (identique à 2006) portant le crédit global maximum pour 2007 à 53 274 € arrondi à 53 500 € pour 43 agents, pour l'Indemnité Spécifique de Service un coefficient de 2,59 pour un crédit global maximum pour 2007 à 915 €.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions, à l'unanimité.

### **CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSION :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, informe l'Assemblée que Madame PENON Jenny a fait connaître son intention de rétrocéder à la Commune sa concession n°348 Plan n° T628 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, ce terrain est libre de tout corps.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette rétrocession, un prix de 42,69 € correspondant au prix d'acquisition hors participation au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

### **LOTISSEMENT MAJOURDIN : CONVENTION GEOMETRE :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, expose à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'établissement d'un plan topographique du site concerné.

Trois cabinets ont répondu :

Aquitaine Géométrie	5 920 € H.T.
SEMONT/VERGNOL	6 420 € H.T.
LAGARDE	6 370 € H.T.

Il est proposé à l'Assemblée de retenir le Cabinet Aquitaine-Géométrie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition,

- Autorise la signature de la convention correspondante dit que la dépense sera imputée au Budget lotissement.

### **OPERATION DE VOIRIE : ROUTE DES COMBEAUX / CONVENTION GEOMETRE :**

Monsieur RAT, Adjoint délégué, indique qu'en vue de l'élargissement de cette voie, il est nécessaire de faire établir un document d'arpentage sur la parcelle n°590, Section AE au droit du Chemin des Combeaux et du Chemin Edith Piaf. Consulté, le montant des honoraires du Cabinet de Géométrie « Aquitaine Géométrie » s'élève à 473,62 € T.T.C.

L'Assemblée adopte cette proposition, à l'unanimité et autorise la signature de la convention correspondante.

### **RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de statuer sur un nouveau montant prévisionnel des travaux modifiant la décision prise lors de la séance du 18 Décembre 2006. Suite à la concertation, un certain nombre de modifications ou d'adductions n'avaient pas été prises en compte par les cabinets d'études.

L'avant-projet sommaire porte désormais le montant prévisionnel des travaux à 780 492 € (avec options) H.T. selon le descriptif suivant :

	MODIFICATION APD	MONTANT	OPTIONS
Lot 1	Terrassement/voirie/VRD	73 832	20 869
Lot 2	Gros œuvre	110 570	
Lot 3	Charpente métallique/serrurerie	162 813	16 677
Lot 4	Etanchéité	43 553	
Lot 5	Menuiseries extérieures PVC	63 255	
Lot 6	Menuiseries intérieures	10 161	
Lot 7	Plâtrerie	35 780	
Lot 8	Revêtement de sol	28 923	
Lot 9	Peinture	31 848	
Lot 10	Ascenseur	22 500	
Lot 11	Chauffage/ventilation/plomberie	69 718	
Lot 12	Electricité	89 993	
<b>TOTAL</b>		<b>742 946</b>	<b>37 546</b>
			<b>780 492,00</b>

Il est rappelé également que l'opération comprend également les dépenses suivantes :

Autres dépenses		Recettes	
Honoraires architecte	70 579,87	D.G.E.	236 000,00
Autres honoraires	27 317,22	C.A.P.	24 698,00
Imprévus 5 %	39 024,60	CONTRAT VILLE	240 000,00
Montant total H.T.	917 413,69	PART COMMUNALE	596 528,77
T.V.A.	179 813,08		
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>1 097 226,77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 226,77</b>
		F.C.T.V.A. récupérable	142 033,99

Le montant total de l'opération est porté à 1 097 226,77 €, le financement proposé est le suivant :

- Montant de la dépense subventionnable	780 492,00 €
- Subvention ETAT (DGE)	236 000,00 €
- Subvention Conseil Général (contrat d'objectif)	240 000,00 €
- Fonds de concours C.A.P.	24 698,00 €
- Part communale	596 528,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Approuve la poursuite du projet, le montant prévisionnel des travaux, le coût d'objectif de l'opération ainsi que son financement,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations administratives, techniques ou financières nécessaires à la réalisation de cette décision et tout particulièrement à procéder aux opérations d'appel d'offres (procédure appel d'offres ouvert)

### **RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE : MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1 :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°13/06 du 27 Février 2006, le Conseil Municipal a chargé l'Atelier ANDRON de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

Le taux de rémunération était fixé à 8 % pour la mission de base avec EXE et 1 % pour mission complémentaire sur une enveloppe financière de 460 000 € H.T.

Monsieur le Maire indique qu'au stage de l'Avant-Projet Définitif, le coût prévisionnel définitif est porté à 742 946 € H.T.

Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 70 579,87 € H.T. (hors options).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le coût prévisionnel définitif des travaux à 742 946 € H.T. (hors options)
- Autorise la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui porte le montant des honoraires à 70 579,87 € H.T. soit T.T.C. 84 413,52 €.

### **REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE :**

Monsieur le Maire indique que le Cabinet INTECH, chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération a transmis l'Avant-Projet Définitif portant le montant prévisionnel des travaux de bâtiment à 155 400 € H.T. selon le descriptif suivant :

DESIGNATION DES LOTS	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
Lot n°1 Gros-Œuvre	8 500,00	10 166,00
Lot n°2 Menuiseries extérieures	21 000,00	25 116,00
Lot n°3 Menuiserie bois	8 400,00	10 046,40
Lot n°4 Plâtrerie – Isolation	20 500,00	24 518,00
Lot n°5 Revêtement de sol et verticaux	12 000,00	14 352,00
Lot n°6 Peinture, revêtements muraux	15 500,00	18 538,00
Lot n°7 Electricité	41 000,00	49 036,00
Lot n°8 Plomberie Sanitaire Chauffage VMC avec sous comptage	28 500,00	34 086,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>155 400,00</b>	<b>185 858,40</b>

Il est rappelé qu'il convient de prévoir également les dépenses suivantes :

Ingénierie	14 000,00 €
Autres honoraires	6 216,00 €
Imprévus	7 700,00 €
Mobilier	17 353,00 €
<b>Montant Total H.T. 2</b>	<b>200 669,00 €</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>39 331,00 €</b>
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>240 000,00 €</b>

Le plan de financement se présenterait comme suit :

- Subvention Conseil Général	140 000 €
- Part Communale	100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la poursuite du projet, le montant prévisionnel des travaux, le coût total de l'opération ainsi que son financement
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations administratives, techniques ou financières nécessaires à la réalisation de la présente décision et notamment à procéder aux opérations d'appel d'offres selon la procédure adaptée (conformément au Code Général des Collectivités Territoriales).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Claude BERIT-DEBAT :

Concernant le plan de circulation, il est prévu une réunion publique d'information le 18 Avril prochain au Centre Socio-Culturel.

Michel TESTUT :

Le 27 Avril à 20 H 30, l'Association Vent d'Ouest et l'Harmonie Tourne-Sol se produiront à l'église abbatiale.

Monsieur GROUSSIN :

L'Assemblée est informée que, conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile et au décret du 13 Septembre 2005 définissant les modalités d'élaboration, les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvés doivent dans les deux ans, se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) soit pour Chancelade au 1<sup>er</sup> Octobre 2007. Le Plan Communal de Sauvegarde recense les phénomènes pouvant menacer la Collectivité ; ce document est un outil à l'information préventive et à la protection de la population en cas de crise. Il est indiqué que les services techniques ont débuté le recollement de toutes les données existantes.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.

